

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

*Nombre de
conseillers*

COMITÉ SYNDICAL

*En exercice : 24
Présents : 13
Exprimés : 17
Contre : 0
Pour : 17
Abstentions : 2*

MERCREDI 26 JUIN 2019 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présent.e.s :

Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président, Président suppléant
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Sony CLINQUART, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL et Bernard WEISBECKER ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Monsieur Daniel DESCHODT, Madame Barbara BAILLEUL, Messieurs Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE, Jean-Luc GOETBLOET et à Madame Isabelle KERKHOF.

Signature d'une convention de partenariat pour la réalisation d'une action d'élaboration de la « Toile de l'Eau » avec l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

Date de la convocation : 13 juin 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN 2019 DÉLIBÉRATION N°03

Administration générale, conventions et marchés publics

Signature d'une convention de partenariat pour la réalisation d'une action d'élaboration de la « Toile de l'Eau » avec l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

Monsieur le Président expose,

L'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) est une association entre les partenaires publics du territoire Flandre-Dunkerque de type loi 1901. Ses différentes compétences sont organisées autour de 4 pôles :

- L'observation et la prospective ;
- La planification stratégique ;
- Le projet urbain ;
- Le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Elle apporte son expertise et intervient dans l'aménagement des territoires de la région Flandre-Dunkerque, du littoral de la Côte d'Opale et de la Flandre transfrontalière.

Compte tenu des missions du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, par délibération en date du 30 octobre 2014, les membres du Comité Syndical ont décidé d'adhérer à l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque.

Fort de ce partenariat, l'Agence d'Urbanisme (AGUR) réalise dans le cadre de son plan d'action des études de prospection et d'observatoire qui intéressent directement le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. En outre le Syndicat apporte à l'Agence d'Urbanisme les éléments relatifs au développement de l'alimentation en eau potable et en eau industrielle pour la prospection du territoire.

Ainsi, par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2016, le SED a conclu une convention d'objectifs pluriannuelle (2017-2019) au titre du programme d'activités de l'Agence d'Urbanisme (AGUR), hors actions spécifiques pouvant faire l'objet d'un conventionnement distinct.

Le SED a été contributeur de la réalisation des toiles industrielles et énergétiques développées par l'AGUR.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Syndicat a émis la volonté de disposer d'outils de simulation du système global de la ressource et des flux d'eaux sur les territoires Dunkerquois et voisins. Le Syndicat a identifié des besoins complémentaires en matière de prospective et d'aide à la décision pour la ressource en eau industrielle et en eau potable.

La Toile de l'Eau, outil destiné à être partagé entre acteurs, a été identifiée de longue date en tant que solution susceptible de répondre efficacement à ces besoins.

A l'issue d'un premier travail partagé, l'AGUR et le SED ont établi une définition et un phasage du projet de construction de la Toile de l'Eau. La mise en œuvre du projet et la prise en compte des volets complémentaires à l'eau potable et l'eau industrielle nécessiteront la contribution de différents partenaires (notamment l'Agence de l'Eau, la CUD, la CCHF, les Wateringues, le SAGE, VNF, ...).

Considérant que ce projet permettant de se doter d'un outil prospectif d'aide à la décision pour la ressource en eau, au bénéfice des territoires Dunkerquois et voisins, répond aux objectifs que se fixe le SED, il est proposé de financer cette action et de conclure avec l'AGUR une convention qui en définit les conditions.

Le montant de la subvention correspondante pour la réalisation de cette action est de 78 500 EUR.

Vu la délibération du 30 octobre 2014 portant adhésion et désignation d'un représentant auprès de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) ;

Vu la délibération du 16 décembre 2016 portant convention d'objectifs avec l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 26 juin 2019,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où il se précède et après en avoir délibéré

- 1. DECIDE d'accorder à l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) une subvention d'un montant de 78 500 EUR pour la réalisation d'une action d'élaboration de la « Toile de l'Eau » des territoires dunkerquois et voisins ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat correspondante avec l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) ;**
- 3. DECIDE d'inscrire la dépense correspondante à nos documents budgétaires.**

Fait à Dunkerque,
le 26 juin 2019
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le : 02 JUIL. 2019

et de la publication le : 02 JUIL. 2019

Le Président
Bertrand RINGOT
Pour le Président,
Le 1^{er} Vice Président, suppléant
Roméo RAGAZZO

